

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1049 DU 31 MAI 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

PENSONS À TOUS NOS ANCÊTRES MORTS AU MOIS DE MAI

L'ÉDITION DU WEEK END

LA RÉGION

VOTE

SON COMPTE

ADMINISTRATIF

LE TRAVAIL

DANS LE MONDE

EN 2014

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 13

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 17

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 21

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 23

L'AGENDA page 24

Nombre de pages :29

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

LE TRAVAIL EN 2014 DANS LE MONDE

Le Rapport sur le travail dans le monde 2014, un développement riche en emplois, qui propose une analyse approfondie pour 140 pays en développement et nations émergentes, montre pour la première fois qu'investir dans des emplois de qualité en réduisant l'emploi vulnérable et en s'attaquant à la pauvreté au travail débouche sur une croissance économique plus forte. Il constate également qu'investir dans des emplois de haute qualité tend à s'accompagner d'une réduction des inégalités de revenus. «Le développement ne résulte pas simplement de facteurs comme les exportations, le libre-échange et les investissements directs étrangers», a rappelé Guy Ryder, Directeur général de l'OIT. «La protection sociale, le respect des normes fondamentales du travail et les politiques qui promeuvent l'emploi formel sont aussi cruciaux pour créer des emplois de qualité qui améliorent le niveau de vie, soutiennent la consommation intérieure et stimulent la croissance globale. Offrir des possibilités de travail décent aux hommes et aux femmes contribue à relancer le développement et à réduire la pauvreté.» Le rapport souligne l'importance d'associer une protection sociale soigneusement conçue et une stratégie visant à accroître la productivité de l'agriculture et à investir les revenus du pétrole et des autres ressources naturelles dans le reste de l'économie. Ce qui correspond à des mesures de gouvernance qui facilitent la création et le développement

des entreprises. Cela passe par la simplification des procédures administratives, comme l'a fait l'Uruguay avec son mécanisme de «taxe unique» pour la protection sociale des travailleurs indépendants, favorisant ainsi le passage vers l'entrepreneuriat formel.

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGION POUR 2013

La deuxième réunion plénière de l'année du conseil régional s'est déroulée dans une ambiance courtoise, empreinte d'humour. Le compte administratif 2013, le compte de gestion du trésorier payeur-général et la proposition d'affectation du compte administratif ont été adoptés par la majorité. Quant à l'opposition, tantôt elle a voté contre, tantôt elle s'est abstenue.

LES ÉCOLES SE PRÉPARENT AU TRÈS HAUT DÉBIT

L'école doit opérer sa transition numérique. Le chantier, plutôt en retard, mobilise désormais l'ensemble de la communauté éducative. Mais beaucoup reste à faire : organiser, canaliser, coordonner les actions sur le terrain, accompagner les mairies dans leurs projets, si possible en mutualisant ressources et moyens pour dépenser moins, sans oublier l'accès à un internet performant dans les établissements. Pour faire le point sur le déploiement des réseaux et donner aux acteurs une meilleure visibilité aussi bien sur les projets engagés que sur les modes de gouvernance, le ministère de l'Éducation nationale et la Caisse des Dépôts organisaient, le 23 mai, une journée dédiée à l'accélération du raccordement des écoles au très haut débit. "Comment accélérer le raccordement des écoles au très haut débit." Telle était la question mise en débat, toute la journée du 23 mai, à la Bibliothèque nationale de France, par le ministère de l'Éducation nationale et la Caisse des Dépôts. Et les échanges ont bien confirmé la complexité de l'équation à

résoudre. D'un côté, l'ambition affichée par le ministère de l'Education nationale et les collectivités territoriales d'accélérer l'usage du numérique à l'école. De l'autre, un environnement contraint offrant des débits soit excessivement chers soit fortement limités, alors que la diversification des usages en classe confirme la montée des besoins en débit. De plus, "l'augmentation du catalogue des ressources en ligne, le 'cloud' et la virtualisation qui vont faciliter les opérations de maintenance à distance exigent eux aussi des capacités toujours plus importantes" complétera Catherine Becchetti-Bizot, directrice du projet "Stratégie numérique" au ministère de l'Education nationale, lors de son discours d'ouverture. Selon des statistiques récentes (Etic 2013), 65% des écoles françaises disposeraient encore d'un débit inférieur à 2 Mbps. Or cette question du débit reste un frein puissant, comme l'a démontré Hervé Thalmensy. "Le bas débit n'interdit pas la messagerie ou l'accès internet mais il est lent et inconfortable et limite l'accès à certains services comme la vidéoconférence", a souligné cet expert "Réseau" au ministère de l'Education nationale. Des solutions palliatives seront proposées. Grâce au satellite et au Wimax, le programme "Ecoles connectées" récemment lancé par Benoît Hamon, Arnaud Montebourg et Axelle Lemaire (voir notre article ci-contre du 26 mai 2014), devrait apporter rapidement de meilleures performances aux écoles les plus isolées et leur ouvrir l'accès aux services pédagogiques nationaux. Gaël Serandour, responsable du domaine Infrastructures numériques à la Caisse des Dépôts, en a toutefois tempéré l'impact. "La solution n'est que provisoire, a-t-il rappelé. Toutes les projections de scénarios d'usage confirment la nécessité d'accéder à une infrastructure très haut débit. Seule la fibre permet la mise en œuvre de l'éventail des services présents et à venir. Le maintien sur le long terme de toute autre solution prolongera les contraintes actuelles." Plusieurs illustrations de "freins aux usages pour cause de bas débit" ont d'ailleurs émaillé la journée. Comme dans la Loire, où la réduction du nombre de postes de correspondants d'anglais avait conduit l'académie à mettre en place un service de vidéoconférence permettant grâce aux échanges à distance de compenser en partie la dégradation du service. Tout en reconnaissant l'intérêt de l'opération - aujourd'hui pérenne avec une quarantaine d'enseignants utilisateurs du service -, Patricia Pichon, inspectrice de l'Education nationale, regrette "l'exclusion des écoles n'ayant pas un débit suffisant" de cette opération et a souligné combien cette contrainte pesait sur le projet pédagogique. Autre exemple

dans la Somme : l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) permet de pratiquer la "différenciation pédagogique" (le fait de pouvoir proposer simultanément différentes activités aux élèves d'une même classe), mais uniquement dans les écoles dotées du très haut débit. Aussi, le raccordement des établissements à la fibre optique constitue un point d'amélioration au présent et une assurance pour l'avenir. Il dépendra du calendrier de déploiement des réseaux fibre optique, sans oublier la manière dont la priorité de raccordement donnée aux établissements d'enseignement sera réellement appliquée. Antoine Darodes, directeur de la mission Très Haut Débit, Christophe Genter et Pierre Bignon, tous deux de la Caisse des Dépôts, ont présenté le panorama des subventions et des prêts disponibles pour le financement des opérations de déploiement de réseau et d'équipement intérieur des établissements (voir encadré ci-dessous). Quelques participants ont alors fait remarquer qu'au-delà de l'éligibilité à la fibre, les tarifs pratiqués en aval risquaient d'exclure de nombreux établissements. André Marcant, délégué académique au numérique (DAN) de Nice, a évoqué le coût "excessivement élevé" de l'accès du haut débit dans les zones desservies par le privé et a souhaité l'application d'un encadrement des prix. Le responsable du très haut débit dans les lycées d'Ile-de-France, Pierre Marin, a confirmé ces inquiétudes. "Aujourd'hui certains de nos lycées paient 1.400 euros par mois pour obtenir une connexion à 100 Mbps. Rapporté aux 470 lycées de la région, cela reviendrait à 7,5 millions d'euros par an. Autant dire que l'addition est impossible à présenter à ma hiérarchie", a-t-il témoigné. Antoine Darodes leur a répondu en distinguant d'une part la zone d'investissement publique sur laquelle les collectivités locales "disposent d'un réel levier" en validant le catalogue des offres et d'autre part les zones d'investissement privées pour lesquelles il n'existe pas de régulation des prix de détail. La mission a lancé une concertation avec les opérateurs afin qu'ils développent une offre spécifique sur le secteur éducatif, mais sans résultat. "En conséquence, certaines collectivités envisagent la création de leur propre réseau, par exemple dans le cadre d'un groupement fermé d'utilisateurs" (GFU), a rappelé le directeur de la mission Très Haut Débit. "Nous souhaitons que le régulateur s'empare du sujet car si les opérateurs maintiennent leur position, les collectivités seront contraintes de dupliquer les réseaux, ce qui économiquement n'est pas très pertinent", commentera un élu. Les contraintes qui pèsent sur l'accès ne doivent pas occulter les autres enjeux. Notamment ceux de réorganisation et de reconfiguration des modèles de

gouvernance au niveau local. La table ronde consacrée à ces questions, présentait trois initiatives territoriales innovantes donnant un premier aperçu des évolutions sur le terrain. Toutes les trois reposent sur un principe de regroupement permettant la mutualisation des moyens et des services : à l'échelle intercommunale pour Saint-Etienne Métropole (300 écoles dans 45 communes) qui a bénéficié d'un transfert de la compétence "multimédia dans les écoles"; à l'échelle inter-académique pour le groupement de commande monté par le Sipperec (syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) réunissant 190 communes ; à l'échelle régionale et départementale, pour la réalisation d'un "schéma" commun Etat/collectivités "de cohérence du numérique éducatif pour les collectivités en Auvergne" (Sconeeta) assorti d'une première mise en œuvre sur le département du Cantal. Aux trois échelles, le traitement repose sur un dispositif de groupement de commandes "destiné à faire baisser les prix et homogénéiser les équipements". L'harmonisation facilite la constitution des parcours de formation des enseignants et la gestion des tâches de maintenance. Ainsi Saint-Etienne Métropole, qui a initié cette politique il y a seize ans, propose aujourd'hui une gamme étendue de services en matière d'acquisition des équipements, d'accès internet, de maintenance du réseau et des matériels, d'outils de supervision et de détection d'incidents et d'évaluations des programmes mis en œuvre. "La démarche répond à une demande d'accompagnement des plus petites communes sur l'agglomération, à la volonté d'assurer une équité d'accès quelle que soit la richesse des collectivités et enfin à un souci de rationalisation et d'optimisation de la gestion", confirme Joëlle Fayet, responsable du plan multimédia Saint-Etienne Métropole. Les regroupements facilitent également l'établissement de partenariats avec les services académiques. "Il a permis de concentrer des moyens plus conséquents et de mieux coordonner l'enchaînement des actions", souligne Pascal Cotentin, DAN de l'académie de Versailles. Même tonalité dans le Cantal, comme le confirme Pierre Danel, DAN de l'académie de Clermont-Ferrand, où "la coopération a contribué à réduire le saupoudrage territorial des moyens et à renforcer le travail pédagogique spécifique sur le département". A Saint-Etienne, les opérations d'équipement des écoles sont systématiquement coordonnées avec la formation des enseignants pilotée par l'inspection académique. Et aujourd'hui les partenaires locaux préparent une convention-cadre "définissant mieux le travail

de chacun en fonction de ses compétences". Le département du Cantal a, lui, amorcé une démarche structurante d'accompagnement des communes et des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dans l'équipement des écoles, via son opérateur Cantal Ingénierie. Les compétences de cette nouvelle agence couvriront progressivement le déploiement des environnements numériques de travail, la connexion des écoles, l'acquisition des matériels et la maintenance. Le département amorce, par ailleurs, une recherche des synergies sur la maintenance des collèges et des écoles. Pierre Danel s'est d'ailleurs félicité des évolutions profondes amorcées en Auvergne : "Chaque établissement ne pourra dédier une personne ressource à la maintenance des systèmes, aussi nous nous posons la question du déploiement de solutions de virtualisation qui permettraient d'assurer la maintenance à distance." "Nous sommes condamnés à la mutualisation et nous y allons avec enthousiasme et détermination car notre unité, c'est le territoire", a ajouté le DAN de Clermont-Ferrand. Sans doute, ces trois exemples sont des exemples "avancés" de coopération et de mutualisation. Mais les échanges informels entre participants ont confirmé l'existence de projets similaires déjà déployés ou en passe de l'être. Un mot clé a beaucoup été prononcé : celui de co-construction. Terme très en vogue, qui recouvre aujourd'hui une réalité positive sur le secteur éducatif : celle du resserrement des liens et du partenariat entre les collectivités territoriales et le ministère de l'Education nationale. "Nous souhaitons vivement voir aboutir la mise en place du comité des partenaires, projet auquel la Caisse des Dépôts est associée et qui doit conduire au regroupement de toutes les associations représentatives des élus", assurera Catherine Becchetti-Bizot, qui souhaite renforcer cette "gouvernance partagée avec les collectivités territoriales" au niveau national comme au niveau local, via le nouveau réseau des délégués académiques au numérique. Stéphane Keïta, directeur du Développement territorial et du Réseau de la Caisse des Dépôts, confirmera en clôture de la journée le "soutien fort" de l'établissement qu'il représente. "Nous sommes et resterons le partenaire privilégié des collectivités locales et de l'Etat pour les accompagner dans la mise en place de projets numériques éducatifs structurants", a-t-il déclaré. Cette position, amorcée en 2003, avait notamment conduit la Caisse des Dépôts à s'engager dans le déploiement des environnements numériques de travail (ENT). Aujourd'hui l'investissement porte plus directement sur la connexion prioritaire en très haut débit des établissements

scolaires. Gageons que la Caisse des Dépôts aura autant de réussite sur ce dossier que sur celui des ENT, désormais présents dans 24 régions et 80 départements.

ÉCOLE NUMÉRIQUE : PANORAMA DES FINANCEMENTS

Les collectivités territoriales disposent aujourd'hui de trois leviers financiers pour déployer le numérique à l'école :

- les subventions attribuées par le fonds pour la société numérique (FSN) piloté par le commissariat général à l'investissement pour les réseaux d'initiative publique (RIP) constituent le principal instrument de raccordement des écoles au très haut débit. Dans ce cadre, elles bénéficient d'un statut d'équipement prioritaire. Les villes et agglomérations réservées aux opérateurs privés ne sont pas éligibles aux subventions. En revanche, les conventions passées entre opérateurs, Etat et collectivités territoriales dans ces zones permettent de prioriser les déploiements sur les communes les moins bien desservies ;

- les prêts de la Caisse des Dépôts mis en place par la direction des fonds d'épargne et distribués par les directions régionales de la Caisse des Dépôts financent à taux avantageux les investissements. Ils concernent le numérique à l'école et peuvent notamment couvrir les travaux internes pour l'équipement et le câblage des bâtiments sans distinction de zone. Pour des demandes inférieures à un million d'euros, le montant de l'emprunt peut être financé à 100% ;

- les investissements pour compte propre que la Caisse des Dépôts réalise dans certaines sociétés de projet chargées du déploiement et de l'exploitation des RIP sont désormais engagés avec une attention particulière sur le plan de raccordement des établissements scolaires.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

LA BCE SOUS PRESSION ALLEMANDE

La Banque centrale européenne (BCE) devrait agir le 5 juin, mais sans conviction. L'Allemagne conteste à nouveau sa politique

accommodante. C'est une semaine cruciale qui va s'ouvrir pour la politique monétaire de la zone euro. Jeudi 5 juin, le conseil des gouverneurs de la BCE devrait agir pour contrer le risque de déflation. Il s'agit bien d'utiliser le conditionnel, car, pour le moment, la doctrine officielle établie par Mario Draghi le 8 mai est celle d'attendre les projections d'inflation des équipes de la BCE. Si ces dernières révisent encore une fois à la baisse ses prévisions d'inflation pour 2014 et 2015, alors le Conseil agira pour éviter que le cercle vicieux de la déflation.

Les conditions de l'inflation faible

Il paraît cependant évident que ces projections seront à nouveau revue en baisse. La dynamique économique semble toujours aussi faible. Les économies de la zone euro, désormais centrées sur la recherche de leur compétitivité externe, ne peuvent guère en profiter puisque la croissance mondiale demeure sans entrain. Les deux économies qui se sont le mieux comportées en zone euro au premier trimestre sont l'Allemagne et l'Espagne et, dans les deux cas, c'est la demande intérieure qui a tiré l'économie. Mais partout (sauf en Allemagne), l'austérité demeure la règle. Et la distribution de crédit continue à se contracter. Certes, en avril, cette contraction était moins forte (-1,5 % sur un an contre -2 % en mars), mais on reste largement en territoire négatif. Et ceci ne peut contribuer à soutenir l'investissement et l'emploi.

Inflation en baisse à nouveau

Sans croissance, l'inflation ne pourra reprendre. Aussi voit-on les chiffres de l'inflation en mai montrer une nouvelle faiblesse après la faible reprise d'avril. En Belgique, le taux annuel selon le calcul national est passé en un mois de 0,62 % à 0,36 %. En Italie, l'inflation annuelle en calcul européen harmonisée a reculé de 0,1 point en mai, passant de 0,5 % à 0,4 %. Même mouvement en Espagne où le taux annuel en calcul national est passé en mai de 0,4 % à 0,2 %. Selon les équipes de Barclays, le taux de la zone euro pourrait reculer de 0,7 % à 0,6 % en mai. Ce sera le huitième mois sous les 1 %. Il est toujours possible de relativiser en mettant en avant les effets de l'énergie et de l'alimentation, mais le risque que cette faible inflation passe dans les anticipations des agents économiques demeure entier. Et dans ce cas, la faible reprise de la zone euro n'y résisterait pas. On voit donc mal comment la BCE

pourrait ne rien faire. D'autant que les marchés attendent une action de la banque centrale. Les décevoir pourrait induire une réaction très vive et amener les agents économiques à considérer que la banque centrale n'est pas déterminée à lutter contre la déflation. Du coup, rien ne les empêchera plus d'anticiper une chute des prix. Évidemment, Mario Draghi ne peut prendre un tel risque.

Résistances allemandes contre l'achat de dettes publiques

Mais le président de la BCE n'a pas les coudées franches. L'Allemagne veille toujours. Certes, la Bundesbank a plusieurs fois répété qu'elle était prête à soutenir une politique accommodante pour contrer la déflation. Mais pas à n'importe quel prix. Pas question d'un assouplissement quantitatif à l'américaine (QE) et de l'achat de dettes publiques. La limite de l'action de la BCE, l'Allemagne la voit toujours dans cette obsession de l'aléa moral : la BCE adoucirait par son action la volonté de « réforme » des pays de la zone euro. C'est l'argument depuis des années des économistes ordolibéraux outre-Rhin comme Hans-Werner Sinn, le patron de l'Ifo qui a prévenu qu'il porterait plainte devant la cour de Karlsruhe en cas de QE. Ce catéchisme du « moral hazard » a été répété ce jeudi par Wolfgang Schäuble, le ministre fédéral allemand des Finances dans une tribune publiée dans Die Welt. « Il faut prendre garde que la volonté de réforme ne s'affaiblisse pas », a-t-il prévenu avant de souligner que les « temps exceptionnels » de la politique monétaire devaient rester « exceptionnels » et « finir par cesser. » Du coup, la marge de manœuvre de la BCE est faible. Elle l'est d'autant plus qu'elle comptait pouvoir s'appuyer sur la relance de la titrisation de la dette des PME, les fameux Asset-Backed Securities (ABS). Ce vendredi, elle a encore publié un rapport sur le sujet. Mais rien ne semble se faire et annoncer un rachat massif d'ABS n'aura guère d'impact dans l'immédiat. Mario Draghi devrait donc annoncer une action a minima : une baisse du taux directeur de 0,15 point à 0,1 % et le passage du taux de la facilité de dépôt dans le négatif à - 0,1 %. A priori, ces mesures devraient être plus symboliques que directement efficaces, mais la BCE peut espérer un effet sur le taux de change qui redonnera un peu de force à l'inflation.

L'équation impossible de la BCE

Désormais, la BCE va marcher sur un fil. L'Allemagne montre à

nouveau les dents. Décalée dans son cycle conjoncturel et dans la nature de sa reprise du reste de la zone euro, la première économie d'Europe craint à nouveau l'inflation et l'euro faible. Ses politiques, échaudés par les bons scores des eurosceptiques d'AfD dimanche (7,5 %), reprennent la croisade de défense de l'intérêt du contribuable contre des pays du sud encore suspects de ne pas « vouloir les réformes. » Bref, l'Allemagne semble moins que jamais prête à mutualiser les investissements et à soutenir les efforts des autres pays par une stimulation de la demande, pourtant nécessaire. Pire, elle continue à s'enfermer dans sa logique de « réformes à tout prix » dont on constate les dangers chaque jour. L'ennui, c'est que ce comportement ne permet pas le soutien dont aurait besoin la BCE pour sortir la zone euro de l'ornière et qu'il empêche même Mario Draghi de donner toute la mesure de ses moyens. Alors, comme toujours depuis son arrivée en 2011, l'Italien va faire ce qu'il peut : gagner encore du temps en attendant que la reprise se renforce. Mais en gagnant du temps, on risque in fine d'en perdre beaucoup...

HAUSSE DU PRIX DU CARBURANT

En mai 2014, le marché a évolué de la manière suivante :

- 1 – Hausse de la moyenne des cotations du pétrole brut (Brent) de + 2,3%
- 2 – Baisse de la moyenne des cotations du super de -1,5 % et du gazole de - 0,6%
- 3 – Baisse de la moyenne des cotations du butane de -3,5% et du propane de - 5,6%

Le dollar augmente de + 0,2% face à l'euro : le cours moyen de l'euro par rapport au dollar est passé de 1,380 en avril à 1,378 en mai.

Aussi, à compter du 1er juin 2014 à zéro heure :

- 1°/ Pour les carburants routiers, les prix maxima sont fixés comme suit :
- Super sans plomb : 1,54 euros/l soit + 1ct/l par rapport à mai 2014 (1,53 euros/l)

- Gazole route : 1,34 euros/l soit + 1ct/l par rapport à mai 2014 (1,33 euros/l)

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 20,30 euros au lieu de 20,44 euros en mai, soit une baisse de 0,14 euros.

A titre de comparaison, dans l'hexagone, le prix moyen constaté est de 1,52 euros/l pour le super sans plomb, et de 1,31 euros/l pour le gazole.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

BAN APPELLE À REDOUBLER D'EFFORTS POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES FEMMES ET DES ENFANTS

À l'occasion d'un Sommet sur la santé maternelle et infantile à Toronto, au Canada, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, s'est félicité vendredi des progrès réalisés dans ce domaine et a appelé à redoubler d'efforts pour éviter que certains pays ne perdent les gains réalisés. « Il y a une remarquable amélioration de la santé des femmes et des enfants à travers le monde », a dit M. Ban dans un discours devant les participants de ce sommet, rappelant qu'il avait lancé en 2010 le programme « Chaque femme, chaque enfant ». « Le monde réduit actuellement le nombre de décès d'enfants âgés de moins de cinq ans plus rapidement que jamais au cours des deux dernières décennies. Cela veut dire que 14.000 enfants de moins meurent chaque jour. Cela signifie que les décès maternels ont été réduits de près de moitié depuis 1990 », a-t-il ajouté. « Nous devrions être très fiers de ces réalisations. Pourtant, nous avons encore beaucoup à faire ». « Malgré tous les progrès réalisés, chaque année, 289.000 femmes meurent encore en donnant la vie et environ 18.000 enfants meurent chaque jour, la plupart de causes évitables. En particulier,

on estime qu'il y a 5,5 millions de décès de nouveaux nés et d'enfants mort-nés chaque année. Nous devons redoubler nos efforts pour accélérer les progrès et nous assurer qu'aucun pays ne perde les gains réalisés. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il y a un conflit ou une catastrophe humanitaire », a encore dit le Secrétaire général. Selon lui, le succès en matière de santé maternelle et infantile dépend de cinq facteurs : un leadership fort au plus haut niveau ; l'engagement des partenaires au niveau des pays ; un financement prévisible ; la responsabilisation en matière de ressources et de résultats ; et l'innovation. Dans une note plus personnelle, le Secrétaire général s'est souvenu qu'il était l'aîné de sa famille, mais qu'en fait il aurait dû être le troisième. Il avait une sœur et un frère aînés qu'il n'a jamais connus. « Quand j'étais enfant, je me rappelle qu'on considérait comme 'normal' de voir les femmes et les enfants mourir dans mon village. Les gens acceptaient cela comme un fait de la vie. Notre nourriture n'était pas toujours suffisante. Les femmes craignaient d'accoucher. Ce qui aurait dû être le jour le plus joyeux était souvent le plus terrifiant ou le plus triste », s'est-il souvenu. « Aujourd'hui, trop de gens vivent encore cette réalité à travers le monde. Nous ne pouvons pas accepter qu'il soit 'normal' de perdre une femme, un enfant où que ce soit », a-t-il ajouté.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

LES DIFFICULTÉS DU VENEZUELA

Asphyxié par les pénuries, le gouvernement du Venezuela va verser plus de deux milliards de dollars à des entreprises locales importatrices en échange de leurs bolivars, sur les 14 qu'elles réclament, a annoncé le vice-président responsable de l'Economie, Rafael Ramirez. "Nous avons pris la décision de nous acquitter de 100% des montants dus à ces entreprises", a assuré vendredi dans une conférence de presse M. Ramirez, également dirigeant de la compagnie pétrolière publique PDVSA, principale source de revenus de l'Etat. A ce titre, le gouvernement va verser la semaine prochaine 1,188 milliard de dollars à 939 petites et moyennes entreprises des secteurs dits "prioritaires", en échange de leurs bolivars, la monnaie nationale, non convertible à l'étranger. En outre, 900 millions supplémentaires seront alloués à des grandes entreprises de divers secteurs, alors que le pays, qui importe

presque tout ce qu'il consomme, souffre de pénuries notamment de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Pays disposant des plus importantes réserves de pétrole au monde, le Venezuela fait face à une forte réduction de ses réserves en devises, malgré un contrôle strict des changes en vigueur depuis 2003, qui a engendré une réduction draconienne des allocations de devises au secteur privé. En vertu de ce contrôle, les entreprises dépendent des autorités pour se faire allouer les dollars nécessaires à leurs opérations avec l'étranger. Officiellement, le billet vert peut valoir 6,3 bolivars pour les secteurs prioritaires, mais de 10 à 50 pour les autres, et jusqu'à 60 au marché noir. "Nous procédons à une liquidation qui solde complètement" les années 2012 et 2013, a ajouté M. Ramirez. Les versements complets concerneront les entreprises des secteurs de la santé, de l'agriculture, de la chimie et de l'industrie. Parallèlement, l'Etat va concéder plus de 900 millions de dollars à des grandes entreprises : 486 millions pour des compagnies aériennes, 320 millions pour le secteur alimentaire et 123 millions aux entreprises de télécommunications. Ces sommes sont toutefois loin de compenser les 14 milliards de dollars que les entreprises du secteur privé exigent du gouvernement pour payer leurs maisons-mères ou leurs fournisseurs étrangers, qui leur ont coupé les crédits. Depuis l'accession au pouvoir du président Nicolas Maduro, en avril 2013, dans la foulée du décès de son mentor, le socialiste Hugo Chavez, la situation économique du pays n'a cessé de se détériorer, l'inflation atteignant plus de 60% et les pénuries se multipliant.

L' ÉCONOMIE DU BRÉSIL AVANCE LENTEMENT

L'économie du Brésil, la septième du monde, progresse à pas de fourmi malgré les investissements faits pour le Mondial de football qui commence dans 13 jours : le PIB a augmenté d'à peine 0,2% au premier trimestre et pour 2014 les marchés tablent sur 1,63%. Après le "boom" de 2010, quand la principale économie d'Amérique latine avait enregistré une croissance de 7,5%, les pays industrialisés - enlisés dans la crise des "subprime" de 2008/2009 - avaient placé leurs espoirs dans ce grand pays émergent de 200 millions d'habitants.

Mais les attentes se sont avérées exagérées et le Brésil a connu trois années consécutives de croissance médiocre : 2,7% en 2011, 1% en 2012 et 2,5% en 2013 (chiffre revu à la hausse vendredi car

il était de 2,3% auparavant). Cette année, qui sera notamment marquée par l'élection présidentielle en octobre, tout indique que la conjoncture ne changera pas : le gouvernement table sur une croissance de 2,3 à 2,5% mais les marchés, moins optimistes, misent sur 1,63% seulement. "En 2010, le monde était hyper excité, il semblait que le Brésil allait croître au rythme chinois. Mais il y a eu beaucoup d'attentes et peu de résultats", a déclaré à l'AFP l'analyste économique Felipe Queiroz, à Sao Paulo. Tandis que 40 millions de Brésiliens ont accédé à la classe moyenne au cours des 10 dernières années, grâce aux programmes sociaux, le gouvernement a mis en place il y a quatre ans une série de mesures pour encourager la consommation et le crédit. "Ces mesures ont des limites et leur effet est moindre aujourd'hui que dans le passé. La classe moyenne a déjà changé de réfrigérateur, de cuisine et s'est pas mal endettée. Et il n'y a pas eu de changements structurels ni suffisamment d'investissements en infrastructures qui favorisent une croissance solide", a estimé M. Queiroz. Le gouvernement a investi 11 milliards de dollars dans l'organisation du Mondial - ce qui a déclenché il y a un an une fronde sociale sans précédent, qui perdure tout en étant de moindre intensité - mais tout n'a pas été investi dans les délais prévus, selon l'économiste. Pour certains experts les investissements porteront leurs fruits à long terme. D'ici à 2019, l'économie pourrait progresser de quatre points de pourcentage grâce au Mondial et aux jeux Olympiques de 2016 (à Rio), selon le consultant Ernst & Young. Mais l'agence de notation Moody's estime que le Mondial aura un impact insignifiant sur l'économie, étant donné la piètre croissance du Brésil depuis 2011. Brasilia est face au dilemme aujourd'hui de réduire l'inflation - de 6,2% sur les douze derniers mois, frôlant le maximum toléré de 6,5% - en augmentant les taux d'intérêt qui freinent la croissance. Cette semaine, la banque centrale a choisi de maintenir son taux d'intérêt à 11% l'an, au grand dam des industriels. La croissance du PIB a ralenti de janvier à mars 2014 par rapport au dernier trimestre de 2013 quand elle avait atteint 0,4% (un taux revu à la baisse vendredi, il était de 0,7% auparavant), a constaté l'Institut brésilien de géographie et des statistiques. Ce chiffre est conforme aux attentes du marché. Le secteur de l'agroalimentaire est celui qui a le plus progressé au premier trimestre, de 3,6%, alors que l'industrie a reculé de 0,8%.

LA COTE DE POUTINE EN HAUSSE

Les cotes de popularité du président russe Vladimir Poutine et du premier ministre Dmitri Medvedev, qui ont battu plusieurs records après les Jeux olympiques de Sotchi et l'adhésion de la Crimée à la Russie, sont toujours en hausse, a annoncé jeudi le centre d'analyse Levada. "La cote de popularité de Vladimir Poutine est toujours en hausse, elle a atteint son niveau maximum en quatre ans", a indiqué le Centre sur son site internet. 83% des Russes ont approuvé les activités du président Poutine en mai contre 82% en avril et 72% début mars, tandis que 16% des personnes interrogées sont mécontentes de son travail (contre 17% en avril et 25% début mars). Selon le sondage, M.Poutine inspire plus confiance que les autres hommes politiques russes à 53% des sondés (34% au début de l'année). Le président devance ainsi le ministre de la Défense Sergueï Choïgou (24%), le chef de gouvernement Dmitri Medvedev (20%) et le ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov (17%). Le nombre des personnes satisfaites de l'activité de Dmitri Medvedev au poste de premier ministre a encore augmenté en mai pour atteindre 65% (contre 60% en avril, 59% début mars et 48% en janvier). Plus de la moitié des Russes (60%) sont persuadés que leur pays évolue dans le bon sens, alors que ceux d'un avis contraire sont de moins en moins nombreux (23% en mai contre 41% au début de l'année). Le sondage du Centre Levada a été réalisé du 23 au 26 mai auprès de 1.600 adultes habitant 130 agglomérations dans 45 régions russes. La marge d'erreur statistique ne dépasse pas 3,4%.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les Bourses asiatiques sont hésitantes ce matin, ce qui n'empêche pas le mois de mai de s'achever sur une hausse pour la plupart des marchés de la région. A Tokyo, l'indice Nikkei cède 0,4% peu avant la clôture, et s'adjuge environ 1% sur le mois de mai. De son côté,

Hong Kong progresse de 0,4% ce matin en séance (et de 4,4% en mai), le Shanghai Composite gagne 0,1%, Taiwan cède 0,1% Séoul perd 0,4%, Sydney cède 0,2% et Singapour lâche 0,1%. Enfin, à Bombay, l'indice BSE Sensex gagne 0,2%, et s'adjuge 8,5% sur le mois, évoluant à des records historiques à la faveur du changement de gouvernement en Inde, dont les investisseurs attendent de profondes réformes. Le mois de mai devrait se conclure pour l'indice MSCI Asie Pacifique sur une hausse d'environ 3,4%. L'indice asiatique a désormais rebondi de plus de 9% depuis ses plus bas annuels de février, lorsque le retrait de "QE3" par la Fed américaine avait inquiété les marchés. Depuis, les investisseurs font le pari que la reprise de l'économie américaine ne sera pas freinée et que la Chine parviendra à éviter un atterrissage brutal de sa croissance malgré le ralentissement actuel. En Asie ce matin, le Japon a publié les chiffres très attendus de l'inflation en avril, suite à la hausse de la TVA de 5% à 8% intervenue le 1er avril. Les prix à la consommation ont ainsi bondi le mois dernier de 3,4% sur un an, leur plus forte progression depuis 1991 ! Il reste à savoir comment les consommateurs japonais réagiront à cette situation dans les mois à venir, leur comportement étant déterminant pour que le Japon parvienne à sortir durablement de sa spirale déflationniste. En avril, les ventes de détail ont fortement baissé, après des achats par anticipation réalisés juste avant la hausse de la TVA, mais le gouvernement et la banque centrale japonaise tablent sur une reprise progressive de la consommation pendant l'été.

ÉTATS UNIS

Wall Street a évolué en ordre dispersé ce vendredi, après les sommets historiques de la veille. Le Dow Jones et le S&P500 ont clôturé légèrement dans le vert, tandis que le Nasdaq a consolidé en douceur. Les investisseurs ont en effet fait preuve de prudence après des indicateurs économiques contrastés. Les derniers chiffres de la consommation des ménages américains ont déçu tandis que l'indice manufacturier régional PMI de Chicago est ressorti supérieur aux attentes. Le DJIA a donc grappillé 0,11% à 16.717 points, tandis que le Nasdaq lâchait 0,13% à 4.243 points. Le S&P500 a grignoté 0,18% à 1.924 points. D'après le rapport gouvernemental du jour aux Etats-Unis, les dépenses personnelles des ménages américains pour le mois d'avril 2014 ont décliné de 0,1% en comparaison du mois antérieur, contre un consensus de place de +0,2% et un gain de +1% en données révisées, pour le mois de

mars. Les revenus personnels, quant à eux, ont augmenté de 0,3% en avril, par rapport au mois antérieur, contre +0,4% de consensus et +0,5% en mars. L'indice de prix 'core-PCE' rattaché aux dépenses a progressé de 0,2%, en ligne avec le consensus des économistes de la place. L'indice manufacturier régional PMI de Chicago est ressorti à 65,5 pour le mois de mai 2014, contre un consensus de place de 61 et un niveau de 63 en avril. L'indicateur ressort au plus haut depuis le mois d'octobre 2013. L'indice du sentiment des consommateurs américains mesuré par l'Université du Michigan et Reuters pour le mois de mai 2014 est ressorti légèrement inférieur aux attentes, à 81,9 contre 82,5 de consensus et 81,8 mi-mai. Fin avril, l'indice de confiance était logé à 84,1... La mesure des conditions économiques actuelles s'est établie à 94,5 en mai, contre 98,7 en avril. Le sous-indice relatif aux anticipations des consommateurs a baissé à 73,7, contre 74,7.

EUROPE

Les principales places financières européennes ont terminé vendredi la semaine en ordre dispersé, la Bourse de Paris clôturant dans le rouge en raison notamment du net repli de BNP Paribas, qui pourrait devoir payer aux Etats-Unis une amende particulièrement salée. L'indice parisien CAC 40 a perdu 0,24% (-10,94 points) à 4.519,57 points. À Londres, le FTSE 100, pénalisé par les valeurs minières, a reculé de 0,39%. Francfort a mieux résisté, le DAX finissant en très légère hausse (+0,04%). Les indices européens reflètent une tendance globale sans grand relief avec -0,2% pour l'Eurofirst 300, tandis que l'Eurostoxx 50 terminait inchangé. BNP Paribas a perdu 2,43% à 51,37 euros au lendemain d'une information du Wall Street Journal selon laquelle la justice américaine réclamerait plus de 10 milliards de dollars (7,35 milliards d'euros) à la banque française. La mauvaise nouvelle pèse sur le secteur bancaire de la zone euro, qui reste près de 70% en dessous de ses sommets de 2007, avant que la crise financière ne sonne l'alarme sur les prêts douteux pratiqués par les banques et sur le déséquilibre de leurs comptes. La plus forte baisse du CAC 40 n'est cependant pas pour BNP Paribas mais pour EDF, qui a abandonné 3,16%, la valeur restant pénalisée par une rumeur pourtant démentie évoquant la cession de titres détenus par l'Etat français. La baisse du Footsie britannique s'explique en partie par de mauvaises performances pour les valeurs minières en raison des inquiétudes récurrentes suscitées par la santé de l'économie

chinoise. Anglo American et Rio Tinto ont ainsi plongé respectivement de 5,66 et 4,12%. Sur l'ensemble de la semaine, le CAC 40 a gagné 0,59%.

CHANGE

L'euro progressait vendredi face à un dollar sous pression après les chiffres contrastés sur l'économie aux États-Unis, dans un marché toujours en proie à des spéculations concernant d'éventuelles mesures de soutien de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 16H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,3642 dollar, contre 1,3601 dollar jeudi vers 21H00 GMT. Jeudi, la monnaie unique avait atteint en séance un nouveau plus bas depuis mi-février, à 1,3586 dollar, avant de se redresser. L'euro repartait à la hausse face à la monnaie nippone, à 138,84 yens, contre 138,44 yens jeudi soir. Le dollar se stabilisait face à la devise japonaise, à 101,77 yens contre 101,78 yens jeudi. Vers 16H00 GMT, la livre britannique restait stable face à l'euro, à 81,36 pence pour un euro, et montait face au billet vert, à 1,6766 dollar pour une livre. La devise suisse progressait un peu face à l'euro, à 1,2197 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8939 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2471 yuans pour un dollar, contre 6,2397 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.250,50 dollars au fixing du soir - avant de tomber vers 14H30 GMT à 1.244,36 dollars, un nouveau plus bas depuis début février - contre 1.255 dollars jeudi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole coté à New York ont clôturé en baisse vendredi, pénalisés par des indicateurs en demi-teinte sur l'économie américaine et quelques prises de profits avant le week-end. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juillet a perdu 87 cents sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 102,71 dollars. Les cours ont reculé dans un marché aux volumes modérés, probablement victimes de liquidations de positions à la hausse avant le week-end, selon Tim Evans de Citi. La veille, le baril new-yorkais était nettement monté, de 86 cents, dans la foulée d'un rapport sur les stocks de produits pétroliers aux États-Unis montrant un recul surprise des réserves d'essence et une forte baisse des stocks à Cushing, Oklahoma, où est entreposé l'or noir servant de référence au WTI. Mais on entend dire que les

réserves de Cushing pourraient regonfler au cours du second semestre, a indiqué Tim Evans. Le document du département américain de l'Energie a aussi montré une augmentation plus forte que prévu des réserves de brut dans le pays, à 393 millions de barils, soit tout près de niveaux records. Les acteurs du marché ont par ailleurs tenté de discerner les conséquences sur la demande en brut d'une série d'indicateurs américains contrastés.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS EN DROIT ANGLAIS

En cette année 2014, le Royaume-Uni affichera en principe 2,9% de croissance (en tête de l'Union Européenne) pendant que la France se perd dans les méandres du 0 à 0,3% de croissance. Peut-être que ces écarts de performances économiques résultent du fait que le droit du travail français, en particulier le droit de licenciement, est trop savant, trop rigide, trop formaliste. En droit comparé, les procédures de licenciements collectifs pour motif économique en Angleterre (qui supposent l'information et la consultation préalable des représentants du personnel comme en France) offrent cependant un bel exemple de rapidité et souplesse. Quand consulter ? En Angleterre, selon la section 188(1) of TULRCA 1992, l'employeur doit consulter dès qu'il envisage de licencier pour motif économique au moins 20 personnes dans une même période de 90 jours. En France, la procédure de consultation est déclenchée par le fait d'envisager le licenciement d'au moins 2 salariés dans une même période de 30 jours ; les obligations sont cependant plus ou moins aggravées selon l'effectif de l'entreprise en France (plus ou moins de 50 salariés) et selon que le nombre envisagé de licenciement se situe en deçà ou au delà du seuil d'au moins 10 salariés. Qui consulter ? En Angleterre, l'employeur doit consulter les représentants des salariés affectés par la mesure de licenciement (section 188 (1B) of TULRCA 1992). Il s'agit en principe du syndicat dans l'entreprise qui est représentatif ou à défaut, de représentants spécialement nommés ou élus par les salariés affectés. En France, la consultation vise selon les cas les délégués du personnel ou le comité d'entreprise. Sur quoi consulter

? Au Royaume-Uni, la consultation doit porter sur les moyens pour éviter les licenciements ou en réduire le nombre ou à en limiter les effets (section 188(2) of TULRCA 1992). L'employeur doit également fournir diverses informations, par exemples : les raisons du licenciement collectif, le nombre et la descriptions des emplois concernés, les critères de l'ordre de licenciement, le calendrier des licenciements. Ces mêmes obligations existent en droit du travail français. La différence concerne cependant l'ampleur du licenciement : dès l'instant où une entreprise d'au moins 50 salariés envisage de licencier au moins 10 salariés dans une même période de 30 jours, il doit proposer au comité d'entreprise un plan de sauvegarde de l'emploi (article L 1233-61 du Code du travail). Le législateur (Loi du 14 juin 2013) a alourdi les obligations de l'entreprise car désormais, ce plan doit être ou bien préalablement négocié avec les syndicats majoritaires dans l'entreprise ou bien proposé unilatéralement par l'employeur. Au demeurant, la Direccte doit au final ou bien homologuer le plan ou bien le valider. Il ne faut pas oublier que le comité d'entreprise doit en plus être consulté sur le projet de restructuration, ce qui est une consultation distincte (article L. 2323-15 du Code du travail). Combien de temps consulter ? En Grande Bretagne, la procédure d'information-consultation a été réduite à 45 jours minimum (avant l'effectivité des licenciements) [TULRCA 1992 (Amendment) Order 2013] quand l'entreprise envisage de licencier au moins 100 salariés. En dessous de ce seuil, la durée minimale de procédure est seulement de 30 jours minimum. En France, selon des calculs grossiers, la procédure de consultation peut selon les cas durer entre 30 et 150 jours minimum, voire davantage en cas d'incidents. Enfin, le droit du travail anglais sanctionne faiblement le non respect de la procédure de consultation : 3 mois de salaires maximum par salarié licencié. En France, au delà de dommages intérêts massifs, l'employeur risque purement et simplement l'annulation ou la suspension de la procédure de consultation. En conclusion, le Législateur français ne s'y prendrait pas autrement s'il désirait la fuite des investissements étrangers (et même français) chez nos amis britanniques, à 15 minutes de Calais.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2012, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MARS 2014 : 0,3 % % sur un mois ; 0,1 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MAI 2014

DÉLAI VARIABLE

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations d'avril 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois d'avril 2014.

MAI 05

- Déclaration annuelle des honoraires, commissions et courtages versés en 2013 (DADS 2).• Dépôt des principales déclarations professionnelles annuelles :

- déclaration des résultats des titulaires de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices agricoles (BA) et de bénéfices non commerciaux (BNC) imposés d'après un régime réel ;

- déclaration de participation à la formation professionnelle continue n° 2483 ;

- le cas échéant, déclaration n° 1447-M relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
 - déclaration n° 1330-CVAE relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
 - déclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2013 et paiement de l'impôt correspondant ;
 - déclaration récapitulative de la taxe sur les surfaces commerciales n° 3351-SD.
- Titulaires de bénéfices non commerciaux relevant du régime micro-BNC : option pour le régime de la déclaration contrôlée au titre de 2013-2014.
 - Redevables de la TVA soumis au régime simplifié d'imposition : déclaration annuelle de TVA (CA 12) et de régularisation de TVA.
 - Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés n'ayant clos aucun exercice en 2013 ou ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013 ou le 31 janvier 2014 : télétransmission de la déclaration des résultats n° 2065 et des documents annexes.
 - Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés : déclaration de résultats de 2013 sur l'imprimé n° 2072 en double exemplaire.
 - Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés au plus tard le 30 avril 2014.
 - Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
 - Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Artisans, commerçants et industriels n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des

cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MAI 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en avril 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MAI 14

- Assujettis à la TVA ayant réalisé des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en avril 2014.

MAI 15

- Sociétés assujetties à la contribution sociale de solidarité : déclaration et paiement de la contribution auprès du Régime social des indépendants (RSI).
- Personnes morales, organismes, fiducies et institutions comparables possédant des immeubles en France : déclaration spéciale n° 2746 et paiement de la taxe annuelle de 3 %.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en avril 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013, le 31 janvier 2014, ou qui n'ont pas clôturé d'exercice en 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014.
- Contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : paiement du deuxième tiers d'impôt sur le revenu de 2013.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés dans les 10 premiers jours de mai 2014.

MAI 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus 2013 et du patrimoine lorsqu'il est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ (en cas de déclaration par Internet, date limite fixée au 27 mai pour les contribuables résidant dans les départements 01 à 19, au 3 juin pour ceux résidant dans les départements 20 à 49 et au 10 juin pour ceux résidant dans les départements 50 à 974/976).
- Travailleurs non salariés : déclaration sociale des indépendants (DSI) à transmettre aux organismes conventionnés relevant du Régime social des indépendants (RSI) (avant le 10 juin en cas de déclaration par Internet).

MAI 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés entre le 11 et le 20 mai 2014.

MAI 27

- Date limite de dépôt par Internet de la déclaration des revenus 2013 pour les contribuables résidant dans les départements numérotés 01 à 19.

LA NATION À VOTRE SERVICE